GROUPEMENT FONCIER VITICOLE

VAL RONCEUX

1, Rue de Pragnon - 10340 LES RICEYS

Tél : 06.26.38.87.60
contact@pascal-manchin.com

« Artisan Vigneron »

Le vignoble des RICEYS

Avec ses 866ha de vignes, la commune des Riceys est la plus grande commune viticole champenoise.

Les Riceys, plus grand terroir de champagne, a aussi la particularité d'être la seule commune française à détenir 3 AOP qui sont : le Champagne, le coteau Champenois et le fameux Rosé des Riceys.

Avec un encépagement constitué à 90% de Pinot noir, ses coteaux abrupts et exposés plein sud, Les Riceys est de longue date prisé pour ses vins de couleurs.
Avec son architecture viticole et ses nombreux monuments historiques, Les Riceys est, comme la Champagne entière, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Grace à son patrimoine et à ses grands vins de qualités, Les Riceys a été élu en 2017 « Site Remarquable Du Goût ». Cette fédération nationale sélectionne les meilleurs produits culinaires de la France entière, une belle reconnaissance donc pour notre petite commune champenoise !!

Notre Maison

Notre vignoble familial s'étend aux quatre coins des Riceys sur des coteaux exposés Sud/Sud Est aux sols argilo-calcaires ce qui nous permet d'obtenir des raisins d'une rare finesse aromatique.

Depuis plusieurs années, nos méthodes culturales ont beaucoup évolué pour laisser place au travail mécanique plutôt que chimique.

Nous sommes en viticulture raisonnée et avons obtenu récemment la certification HVE niveau 3 (Haute Valeur Environnementale). Le respect de l'environnement et la vie biologique de nos sols sont les priorités de la maison pour le bien de tous mais aussi pour l'obtention d'une matière première qualitative et irréprochable, indispensable pour l'élaboration de nos cuvées.

Ces dernières reflètent à elles même le visage des Riceys ainsi que la Champagne grâce au mélange des cépages nobles tels que le Pinot Noir et le Chardonnay. Ces cépages sont travaillés et élevés avec modernité, notamment grâce à l'utilisation de cuves Inox thermo-régulées, mais aussi de manière ancestrale avec nos différents fûts de Chêne et d'Acacia.

Nos différentes cuvées peuvent se caractériser par le jeu de l'assemblage des cépages et des années de récoltes, mais également de mono cépage et même de « parcellaire » ce qui nous permet d'avoir des vins de terroir, reflétant la richesse de notre patrimoine viticole et vinicole !!

« De la vigne au verre »

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE

VAL RONCEUX

Souscription 9600€ la part (Tous frais compris)
Paiement du fermage en nature.

(1 lot de parts à 9600€ = 96 parts de 100€)

La souscription représente l'opportunité exceptionnelle de pouvoir vous intégrer dans un patrimoine viticole familial, de toucher du doigt le métier de vigneron en plaçant sûrement votre argent avec d'importants avantages fiscaux.

- *Impôts sur le revenu : Revenus fonciers basés sur le fermage, nettement inférieurs aux revenus nets dégagés sur les bouteilles reçues en dividende.*
- *IFI : 75% d'abattement sur la valeur des parts détenues, limité à 101.897€ et 50% au-delà.*
- *Succession : 75% d'abattement sur la valeur des parts détenues, limité à 300 000€ et 50% au-delà.*
- *Tarifs préférentiels « Spécial GFV » avec une remise de 5% sur toute la gamme du Champagne Pascal MANCHIN.*

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE

VAL RONCEUX

Le type d'investissement qui est proposé dans le présent document est adressé à tous les amoureux et passionnés de la vigne et du vin.

Chaque associé aura la possibilité de choisir le nombre de parts qu'il souhaite acquérir et s'engage à ne pas utiliser les dotations à des fins commerciales.

Chaque année, vous serez conviés à l'assemblée générale du GFV suivi d'une dégustation, d'une visite des parcelles acquises. Nous vous remettrons le jour même les bouteilles correspondant à votre fermage (12 bouteilles/lot de parts de la cuvée du groupement « *Patrimoine de Champagne* »). Pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, les bouteilles resteront disponibles à la cave et pourront être retirées ultérieurement ou expédiées à votre charge.

La constitution du GFV et la gestion de l'opération seront réalisées par l'étude de maître Couraillon-Rouette située aux Riceys (10340).

Cette offre est valable dans la limite des disponibilités et les participations seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Pour une garantie de tous, les fonds seront à verser sur le compte de l'étude notariale citée ci-dessus.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations, que l'on puisse étudier votre projet ensemble et vous fournir les documents nécessaires pour l'adhésion.